



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE  
Cellule de suivi des structures et du foncier agricole

Affaire suivie par :  
Sébastien Mazières  
Tél. : 01.60.76.34.17  
Fax. : 01.60.76.33.81  
Mél : [ddt-sea@essonne.gouv.fr](mailto:ddt-sea@essonne.gouv.fr)

## **Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles**

Séance du 19 septembre 2013

N/réf : SEA/130 517

### **Discussion de modifications du règlement intérieur**

Deux propositions de modifications du règlement intérieur de la CDCEA de l'Essonne du 19/09/2011 sont proposées :

- modification de la composition de la CDCEA (arrêté préfectoral n°2013-DDT-SEA-244 du 10 juin 2013 modifiant l'arrêté préfectoral n°2011-DDT-SEA-262 du 1<sup>er</sup> août 2011) prenant en compte le changement de représentativité des syndicats agricoles acté lors de la dernière élection de Chambre d'agriculture et élargissant les possibilités de suppléance des titulaires.
- chapitre 2 – article 11 : le texte « le sens (favorable ou défavorable) des avis rendus, les échanges » est remplacé par « le sens (favorable ou défavorable) des avis rendus »

Trois propositions de modifications sont faites durant la séance du 19 septembre 2013 :

- Chapitre 1 – article 1 - 3<sup>e</sup> paragraphe: remplacement de « un écrit daté et signé par les deux membres » (où « les deux membres » vise à désigner implicitement titulaire et suppléant) par « un écrit daté et signé par le titulaire et le suppléant »
- Chapitre 2 – article 5 – remplacement de « s'il juge que son avis risque d'être partial » par « en cas de conflit d'intérêt »
- Chapitre 2 – article 9 : remplacement de « il n'est pas tenu compte des abstentions » par « le vote a lieu à la majorité relative ».

L'ensemble des modifications sera soumis à approbation lors de la prochaine réunion de la CDCEA.

Le président de la CDCEA,  
représentant le Préfet  
L'Adjoint à la Directrice  
Départementale des Territoires

  
Patrick BRIE  
Patrick Brie

Cet avis est publié sur le site des services de l'État en Essonne :  
<http://www.essonne.pref.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Structures-Foncier-agricole/CDCEA>